

De l'éolien : oui mais pas n'importe où ni n'importe comment !

Redon le 12 avril 2021 - Les communes sont actuellement considérablement démarchées par des développeurs pour implanter leurs projets de parcs éoliens. A Auessac, par exemple, 7 industriels prospectent la commune.

Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) est à l'initiative des trois parcs éoliens citoyens de Béganne, Sévérac/Guenrouët et Auessac, et accompagne trois autres projets à Saint Ganton, Plessé et Blain. Cependant, nous partageons l'inquiétude des collectivités/de certaines collectivités quant aux conséquences que pourrait avoir cette course à la recherche de sites pour de futurs parcs éoliens.

L'énergie éolienne fait partie des éléments indispensables pour réussir la transition énergétique et réduire l'ampleur du dérèglement climatique. Toutefois, il ne faut pas oublier que la réduction des consommations, par l'efficacité énergétique (isolation des maisons par exemple) et la sobriété (lutte contre le gaspillage), doit rester un axe prioritaire dans cette transition sans lequel nous ne pouvons espérer répondre aux enjeux environnementaux ainsi que sociétaux (précarité énergétique, mainmise sur les ressources fossiles, etc).

De ce fait, nous souhaitons développer les sources d'énergies renouvelables tout en adoptant des principes qui respectent les habitants et les territoires dans lesquels les installations seront implantées.

Les projets de territoire, gérés par des collectivités et habitants, sont particulièrement attentifs à la bonne intégration et au bon fonctionnement des parcs éoliens pour qu'ils génèrent le moins de perturbations possibles pour les riverains et exploitants agricoles.

Nous proposons alors :

1. d'organiser l'implantation des parcs au niveau de l'intercommunalité (Redon Agglomération, Communauté de communes de Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois) afin d'éviter des saturations d'installations qui nuisent aux habitants et favorisent des oppositions ;
2. de favoriser l'implication des collectivités et des citoyens dans ces projets pour les rendre plus adaptés aux contextes locaux ;
3. de permettre aux territoires de participer financièrement aux projets d'énergies renouvelables citoyens. Cette participation génère des ressources qui augmentent leurs capacités d'actions. Ainsi, un projet citoyen permet au minimum 2,5 fois plus de retombées locales qu'un projet industriel porté par des investisseurs extérieurs.
4. d'utiliser une partie de ces ressources pour financer des actions visant à réduire les consommations énergétiques.

L'association EPV a l'expérience et les outils permettant d'accompagner les collectivités et les citoyens dans la réappropriation des questions énergétiques par le territoire. Une volonté affirmée des élus est cependant nécessaire pour nous aider à aller plus loin dans ces actions et de nous y engager davantage.

Contact presse :

Energies Citoyennes en Pays de Vilaine
7 rue St Conwoïon – Redon
Michel Leclercq – administrateur d'EPV
06 72 35 76 57 – michel.leclercq@enr-citoyennes.fr

